

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église d'Angliers, le 6 avril 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h22.

2.- **Adoption de l'ordre du jour.**

Ajout

- 7.10.- Nomination de Mme Karine Bourgouin à titre d'inspectrice en bâtiment
- 10.3.- Subvention Ministère de la culture
- 10.4.- Poubelle communautaire
- 10.5.- Cueillette des encombrants

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-04-36

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- **Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-04-37

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-**Période de questions et demandes écrites**

Une question sur la possibilité dans notre municipalité d'avoir des camps de jour cet été a été déposée. La municipalité n'a pas la capacité de donner ce service cet été.

5.- Revenus

REVENUS MARS 2021

PPA - Député	16 000.00 \$
Loyer Desjardins	574.88 \$
Location salle	235.00 \$
Mutation	1 785.44 \$
Location salle	1 417.21 \$
FSS	66.61 \$
Taxes à rec	5 539.14 \$
Foncières	228 573.95 \$
Aqueduc	31 422.95 \$
Égout	3 580.59 \$
Traitement des eaux	19 626.85 \$
Mat. Résiduelle	32 195.30 \$
Photocopies	27.00 \$
Intérêts	253.91 \$
Permis	100.00 \$

Total: **341 398.86 \$**

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-04-38

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de mars 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 131 344.83\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 16 041.87\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 mars 2021, totalisant des dépenses de 147 386.70\$, plus une somme de 16 988.97 \$ consignée au rapport des salaires nets du 23 mars 2021, le tout totalisant 164 375.67\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Projet achat station-service

Demande d'aide d'une citoyenne pour l'achat d'une station-service dans le secteur Angliers. En attente d'information du MAMH pour voir les différentes possibilités.

6.2.- Demande pour devenir membre ambassadeur « Matelot du T.E. Draper »

CONSIDÉRANT que les Promoteurs d'Angliers nous demande de devenir membre ambassadeur;

CONSIDÉRANT que nous avons adhéré en 2020;

21-04-39

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de déboursier 30\$, afin de devenir membre ambassadeur « Matelot du T.E. Draper ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Adhésion à la Société d'histoire du Témiscamingue

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire du Témiscamingue nous demande d'adhérer à leur organisation;

CONSIDÉRANT que nous avons adhéré en 2020;

21-04-40

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de déboursier 40\$, afin d'adhérer à la société d'Histoire du Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Demande d'utilisation du nom de la municipalité pour la production de chandails

La municipalité donne son accord pour l'utilisation de son nom pour la production de chandail.

6.5.- Le Reflet – Demande pour vœux groupés pour la fête des mères

Demande du journal Le Reflet pour vœux groupés pour la fête des mères. Ce type de demande fait parti de notre politique de don et de visibilité, la municipalité accepte donc la demande.

6.6.- Le Reflet - Commandite de la chronique Showbizz

Demande de commandite de la chronique Showbizz. Cela ne cadre pas dans notre politique de don et de visibilité. La municipalité se désiste.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Suivi sur le projet pilote « Eau potable Angliers »

En attente du MAMH et du MELCC concernant certains aspects financiers du projet. Dès que la municipalité reçoit l'autorisation du MAMH, elle va procéder au creusage des puits.

7.2.- Vente terrain Lac des Quinze

Un appel d'offre pour la vente des terrains sera fait en avril. Cet appel d'offre sera présenté au conseiller avant l'envoi.

7.3.- Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 160 200 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite emprunter par billets pour un montant total de 160 200 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-290	160 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

21-04-41

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu unanimement que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 avril 2021;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	31 100 \$	
2023.	31 600 \$	
2024.	32 000 \$	
2025.	32 500 \$	
2026.	33 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

7.3.1.- Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	6 avril 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 avril 2021
Montant :	160 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 avril 2021, au montant de 160 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

31 100 \$	0,60000 %	2022
31 600 \$	0,75000 %	2023
32 000 \$	1,05000 %	2024
32 500 \$	1,40000 %	2025
33 000 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,70100

Coût réel : 1,75432 %

2 - CAISSE DES JARDINS DU TEMISCAMINGUE

31 100 \$	2,05000 %	2022
31 600 \$	2,05000 %	2023
32 000 \$	2,05000 %	2024
32 500 \$	2,05000 %	2025
33 000 \$	2,05000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,05000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

21-04-42

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 avril 2021 au montant de 160 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-290. Ces billets sont émis au prix de 98,70100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

7.4.- Gestion de l'aréna pour la saison estivale

Discussion sur le transfert de la gestion de l'aréna à la municipalité.

7.5.- Projet d'inspection d'avertisseur de fumée mené par la MRC de Témiscamingue

CONSIDÉRANT qu'il nous reste seulement 2 ans pour inspecter l'ensemble de nos maisons;

CONSIDÉRANT l'estimé fourni par la MRC pour le projet avertisseur de fumée 2021;

21-04-43

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de participer au projet 2021 de la MRC concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour un montant estimé de 2 987.49\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Appel d'offres pour abat-poussière liquide 2021

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitations écrite;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues;

21-04-44

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le contrat d'abat poussière liquide est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit RM entreprise pour une somme de 51 691.34\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.- Appel d'offres pour le projet sur la Rue Arpin Ouest

CONSIDÉRANT QU'il reste dans le programme de la TECQ, pour le secteur de Laverlochère 616 106\$;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ont été programmé pour le bouclage de l'aqueduc sur la rue des écoles et la réfection des services sur la rue Arpin Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimée à 807 625.09\$ avec l'imprévu de 10 % et les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a été lancé;

CONSIDÉRANT QUE 6 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme présente une soumission à 754 749.63\$ taxé inclus, ce qui donne avec les imprévus évalués à 10%, un montant de 830 224.59\$;

21-04-45

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat pour boucler l'aqueduc sur la rue des écoles et la réfection des services sur la rue Arpin Ouest est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Ysys Corporation pour une somme de 754 749.53 \$ taxé inclus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8.- Financement du projet sur la Rue Arpin Ouest

CONSIDÉRANT QUE le projet sur la Rue Arpin Ouest représente un montant de 830 224.59\$ avec les imprévus;

CONSIDÉRANT QUE la programmation TECQ couvre 616 105\$ actuellement;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à la réclamation des taxes admissibles, 142 000\$ reste à financer;

21-04-46

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine de financer le 142 000\$ restant avec la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.9.- Réparation des surpresseurs à l'usine de traitement de l'eau (Secteur Laverlochère)

CONSIDÉRANT que nous avons budgété ce montant pour la réparation des surpresseurs servant à l'aération des bassins;

21-04-47

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à la réparation des surpresseurs par Hibon pour un montant de 4601 \$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.10.- Nomination de Mme Karine Bourgouin à titre d'inspectrice en bâtiment

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à huit (8) en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre se sont jointes à cette entente à compter du 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Karine Bourgouin et Cécilia N'Dri sont les ressources embauchées par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;

La délivrance du permis ou du certificat;

La remise d'un constat d'infraction;

21-04-48

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de nommer Madame Karine Bourgouin au titre d'inspectrice en bâtiment, et ce, à compter du 22 février 2021;

D'AUTORISER Madame Bourgouin à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 22 février 2021 :

Règlement de zonage;

Règlement de lotissement;

Règlement de construction;

Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;

Règlement sur les dérogations mineures;

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

Règlement sur les permis et certificats;

Règlement sur les usages conditionnels;

Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;

Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;

Autres lois ou règlements pouvant s'appliquer;

Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.- Rapport des comités

8.1.- Corporation de développement d'Angliers

8.1.1.- Dossier Roulec

Le dossier est maintenant réglé.

8.1.2.- Réparation égout bloc sanitaire

Une évaluation des coûts sera faite pour la réparation des égouts au bloc sanitaire.

8.2.- Les promoteurs d'Angliers

Les sites touristiques seront ouverts cet été.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Séance du conseil le 19 avril 2021

Une séance aura lieu le 19 avril prochain pour rencontrer les propriétaires d'Équipement Cardinal, ainsi que pour discuter de l'achat d'un tracteur multifonction.

10.2.- Remplacement portable

Un achat sera nécessaire pour remplacer les portables du directeur général et du maire. Ceux-ci sont en fin de vie.

10.3.- Subvention Ministère de la culture

Suivi de la rencontre entre le maire et la MRC.

10.4.- Poubelle communautaire

L'analyse sera faite pour la rencontre de mai.

10.5.- Cueillette des encombrants

Une annonce sera faite dans le journal d'avril pour annoncer la collecte des encombrants.

11.- Information du maire.

12.- Ajournement de l'assemblée

21-04-49

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un tracteur multifonction se fera le 13 avril 2021, il est proposé par Lyna Pine et résolu unanimement d'ajourner la séance au 19 avril 2021 à 19h30.

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h50.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à, Laverlochère-Angliers ce 6 avril 2021

Yan Bergeron, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire